

1ère Session, 16e Parlement, 17-18 George V, 1926-1927

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 147.

Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, concernant les nominations.

1918, c. 12;
1919 (2e Sess.),
cc. 10, 11;
1920, c. 41;
1921, c. 22;
1925, c. 35.

SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète;

Nomination
de personnes
avec apti-
tudes spé-
ciales.

1. Est modifié le paragraphe premier de l'article quarante-trois de la *Loi du Service civil*, 1918, tel qu'édicte par le chapitre dix du Statut de 1919 (deuxième session) par l'insertion, après le mot « nomination » à la huitième ligne dudit paragraphe, des mots suivants: « mais la Commission peut choisir toute personne qui dans son examen manifeste des aptitudes spéciales pour quelque sujet en particulier ».